

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 13 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup> et 7 juin 2011

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 346-20110608

---

QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 1 <sup>ER</sup> JUIN 2011 .....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MARDI 7 JUIN 2011 .....	4
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....	5
REMARQUES FINALES .....	8

## ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements retirés
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 13 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (Ordre de l'Assemblée le 17 mai 2011)

Membres présents :

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M<sup>me</sup> Gonthier (Mégantic-Compton)
- M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. Diamond (Maskinongé)
- M. Rathé (Blainville), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales
- M<sup>me</sup> Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), présidente de séance
- M. Tremblay (Masson)
- M. Villeneuve (Berthier)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M<sup>e</sup> Nicolas Paradis, direction des affaires juridiques, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- M<sup>e</sup> Éléne Delisle, direction des affaires juridiques, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- M. Bernard Ouellet, Commission de la représentation électorale, Directeur général des élections
- M<sup>e</sup> Benoit Coulombe, direction des affaires juridiques, Directeur général des élections

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 20, M<sup>me</sup> Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M<sup>me</sup> la présidente dépose les documents cotés CAT-096 et CAT-097 (annexe III).

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Gonthier (Mégantic-Compton) de participer à la séance.

Il est convenu de procéder à l'étude détaillée par sujet.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lessard (Frontenac) et M. Rathé (Blainville) font des remarques préliminaires.

Il est convenu que M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) remplace M. Morin (Montmagny-L'Islet) malgré le remplacement de M<sup>me</sup> Gonthier (Mégantic-Compton) annoncé précédemment.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

#### **Sujet 1 : Conseil des Montréalaises (article 1)**

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

#### **Sujet 2 : Avis de détérioration (articles 3 et 2)**

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>c</sup> Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 3.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 3 suspendue précédemment.

Article 3 (suite) : M. Lessard (Frontenac) propose les amendements cotés Am a et Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Lessard (Frontenac) retire les amendements cotés Am a et Am b.

M. Lessard (Frontenac) propose les amendements cotés Am 1 et Am 2 (annexe I).

Les amendements sont adoptés.

L'article 3, amendé, est adopté.

### **Sujet 3 : Division en districts électoraux (articles 10 à 15)**

Article 10 : Il est convenu de permettre à M<sup>c</sup> Delisle de prendre la parole.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Ouellet de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>c</sup> Coulombe de prendre la parole.

Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

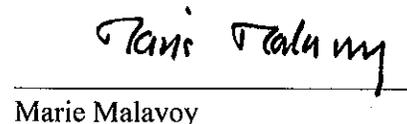
À 13 heures, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Louise Cameron

La présidente de la Commission,



Marie Malavoy

LC/mg

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Deuxième séance, le mardi 7 juin 2011

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 13 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (Ordre de l'Assemblée le 17 mai 2011)

Membres présents :

- M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon), présidente  
M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président
- M. Boucher (Johnson) en remplacement de M. Tremblay (Masson)  
M. Carrière (Chapleau)  
M. D'Amour (Rivière-du-Loup)  
M. Grondin (Beauce-Nord)  
M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
M. Mamelonet (Gaspé)  
M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. Diamond (Maskinongé)  
M. Rathé (Blainville), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales  
M<sup>me</sup> Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)  
M. Villeneuve (Berthier)

Autres députés présents :

- M. Caire (La Peltrie)  
M. Khadir (Mercier)  
M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M<sup>e</sup> Benoit Coulombe, direction des affaires juridiques, Directeur général des élections  
M. Bernard Ouellet, Commission de la représentation électorale, Directeur général des élections  
M<sup>e</sup> Élène Delisle, direction des affaires juridiques, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M<sup>e</sup> Nicolas Paradis, direction des affaires juridiques, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M<sup>e</sup> François Nadeau-Labrecque, direction des affaires juridiques, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 07, M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### **ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

#### **Sujet 3 (suite) : Division en districts électoraux (articles 10 à 15)**

Article 13 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Coulombe de prendre la parole.

Après débat, l'article 13 est adopté.

Article 14 : Un débat s'engage.

Avec la permission de M<sup>me</sup> la présidente, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) dépose le document coté CAT-117 (annexe III).

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Ouellet de prendre la parole.

Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Delisle de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À la demande de M<sup>me</sup> la présidente, M. Khadir (Mercier) retire certains propos non parlementaires.

Après débat, l'article 15 est adopté.

**Sujet 4 : Modification au texte anglais (article 4)**

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

**Sujet 5 : Achats regroupés, contrats d'assurances collectives et politique de gestion contractuelle (articles 5 à 8 et 19)**

Article 5 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

---

À 15 h 37, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 19 : Après débat, l'article 19 est adopté.

**Sujet 6 : Municipalisation de rues existantes (article 9)**

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

**Sujet 7 : Définition de « personne » - Loi sur la fiscalité municipale (article 16)**

Article 16 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Nadeau-Labrecque de prendre la parole.

Après débat, l'article 16 est adopté.

**Sujet 8 : Allocation de transition (article 18)**

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

**Sujet 9 : Systèmes destinés à des fins mécaniques ou électriques (articles 17 et 20)**

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 15.1 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 15.1 est donc adopté.

Article 21 : L'article 21 est adopté.

Sur motion de M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Lessard (Frontenac) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

Avec la permission de M<sup>me</sup> la présidente, M. Lessard (Frontenac) dépose les documents cotés CAT-118 et CAT-119 (annexe III).

### REMARQUES FINALES

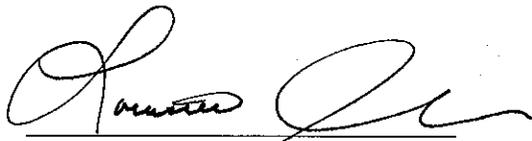
M. Rathé (Blainville), M. Lessard (Frontenac) et M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon) font des remarques finales.

Avec la permission de M<sup>me</sup> la présidente, M. Lessard (Frontenac) dépose le document coté CAT-120 (annexe III).

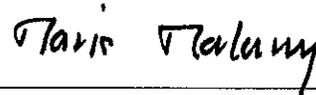
À 17 h 16, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 8 juin 2011, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Louise Cameron



Marie Malavoy

LC/mg

Québec, le 7 juin 2011

## **ANNEXE I**

### **Amendements adoptés**

AMENDEMENT

Ann 1  
art 3

PROJET DE LOI N° 13

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES  
CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

Article 3

L'article 50.3 proposé par l'article 3 du projet de loi est modifié par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe 1<sup>o</sup>, des mots « dès que possible » par les mots « dans les ~~10~~ 20 jours de la constatation ».

adopté  
Re

Am 2  
art 3

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 13

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES  
CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

Article 3

L'article 50.4 proposé par l'article 3  
du projet de loi est modifié par le  
remplacement des mots "dès que possible"  
par "dans les ~~15~~ jours".

208

adopter  
RC

PROJET DE LOI N° 13

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT  
LE DOMAINE MUNICIPAL

AMENDEMENT

ARTICLE 15.1

*Insérer, après l'article 15, ce qui suit:*

LOI SUR L'EXERCICE DE CERTAINES COMPÉTENCES MUNICIPALES DANS  
CERTAINES AGGLOMÉRATIONS

**15.1.** L'article 118.82.2 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) est modifié par le remplacement des deux premiers alinéas par les suivants :

« Aux fins du financement de tout ou partie des dépenses faites dans l'exercice de la compétence de la municipalité centrale en matière de transport collectif des personnes, le conseil d'agglomération peut, par un règlement assujéti au droit d'opposition prévu à l'article 115, imposer une taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade au nom d'une personne dont l'adresse inscrite dans le registre de la Société de l'assurance automobile du Québec tenu en vertu de l'article 10 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) correspond à un lieu situé dans l'agglomération. Le règlement doit indiquer le montant de la taxe.

Une taxe visée au premier alinéa ne peut s'appliquer que si une entente aux fins de sa perception a été conclue avec la Société de l'assurance automobile du Québec. Cette taxe est alors perçue par la Société lors du paiement des sommes prévues à l'article 21 ou 31.1 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) et elle doit indiquer à toute personne visée au premier alinéa, dans l'avis de paiement ou dans le reçu de transaction, l'origine de cette taxe.

Les règles et modalités applicables à ces sommes, conformément à ce Code, s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à cette taxe et le défaut de les respecter entraîne les sanctions qui y sont prévues. Toutefois, cette taxe n'est pas remboursable en cas de changement d'adresse. ».

*Adopté*  
*Ro*

## **ANNEXE II**

### **Amendements retirés**

Am2  
art. 3

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 13

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES  
CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

Article 3

L'article 50.3 proposé par l'article 3 du projet de loi est modifié par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe 1°, des mots « dès que possible » par les mots « dans les 15 jours de la constatation ».

putré  
Re

Amb  
art 3

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 13

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES  
CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

Article 3

L'article 50.4 proposé par l'article 3  
du projet de loi est modifié par le  
remplacement des mots "dès que possible"  
par "dans les 15 jours".

petré  
RC

## **ANNEXE III**

### **Liste des documents déposés**

- Union des municipalités du Québec. [Lettre envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre de l'étude détaillée du projet sur le projet n° 13 modifiant diverses dispositions concernant le domaine municipal. ] 25 mai 2011. 2 p. Déposé le 1<sup>er</sup> juin 2011. CAT-096
- Corporation des propriétaires immobiliers du Québec. *Mémoire sur le projet de loi n° 13 modifiant diverses dispositions concernant le domaine municipal.* Mai 2011. 16 p. Déposé le 1<sup>er</sup> juin 2011. CAT-097
- Bouchard, Daniel [Lettre adressée à M. Guylain Chamberland, maire de la municipalité d'Armagh]. 11 mars 2011. 2 p. Déposé le 7 juin 2011. CAT-117
- Union des municipalités du Québec. *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement.* Novembre 2010. 12 p. Déposé le 7 juin 2011. CAT-118
- Ville de Montréal. *Projet d'encart : Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TVI) sur le territoire de l'agglomération de Montréal.* 6 juin 2011. 1 f. Déposé le 7 juin 2011. CAT-119
- Fédération québécoise des municipalités. *Document d'accompagnement, politique de gestion contractuelle.* Octobre 2010. 10 p. Déposé le 7 juin 2011. CAT-120